



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 21 décembre 2023

Présents : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, JACCAZ Jean-Paul, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Ghislaine GACHET-PONNAZ, PERNOD Stéphanie, Catherine FRANZOSINI

Absents excusés : Franck PRADEL, Carine DUNAND, Claude JOND, Stéphane GRAFF

Procurations : Franck PRADEL à Yann JACCAZ, Claude JOND à Alain QUINET, Stéphane GRAFF à Pierre BESSY

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Solange COOKE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 décembre 2023

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 décembre 2023, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 6 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 15 décembre 2023

Chapitre administration – finances

1/ Composition commissions communales

Chapitre urbanisme – foncier

2 /Praz sur Arly centre 2022 - Ténement lots D et E opération de renouvellement urbain du centre-ville

3/ Autorisation signature vente SSCV Praz sur Arly centre 2022 lots D et E

CHAPITRE ADMINISTRATION - FINANCES

1 – Composition commissions communales

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des commissions municipales suite aux départs de M. Philippe LEGOUX et de Mme Stéphanie GRASSINI, et à l'arrivée de Mme Catherine CSIBI-FRANZOSINI et de M. Claude JOND.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME - FONCIER

2- Praz sur Arly centre 2022 – Tènement lots D et E opération de renouvellement urbain du centre ville

Monsieur le Maire explique que, à la demande des notaires chargés du dossier, il convient d'annuler et remplacer la délibération prise le 25 juillet dernier, la formulation n'ayant pas été suffisamment précise sur les parcelles à désaffecter et à déclasser du Domaine Public.

Approuvé à l'unanimité

3 – Autorisation signature vente SSCV Praz sur Arly centre 2022 lots D et E

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents liés à la vente des parcelles concernées par le projet immobilier prévu dans l'aménagement de quartier piétonnier, sur les tènements qui concernaient essentiellement les anciens hôtels du Val d'Arly et des 4 As. Il est précisé qu'une servitude de passage est octroyée en attendant que la route du Nant du Praz soit terminée.

Mme Catherine CSIBI-FRANZOSINI demande quel va être le planning du chantier.

Monsieur le Maire répond que le planning n'est pas encore connu car la date de signature de la vente des terrains n'a pas été fixée, les notaires n'ayant pas totalement finalisé le dossier. La signature est espérée pour janvier, ce qui rend possible un démarrage des travaux dès cet hiver. Le chantier va occuper un périmètre important. L'espace public goudronné situé en contrebas de la place de l'église sera fermé depuis l'ancien hôtel jusqu'à l'emplacement « calèches » le temps de réaliser le parking sous-terrain et de le recouvrir. Dans un second temps, la commune réalisera les aménagements publics sur ce secteur, la place piétonne venant, à terme, jusqu'à la RD1212.

M. Jean-Paul JACCAZ demande si les commerces des Chalets St Victor, en cours de livraison, vont pouvoir ouvrir cet hiver. Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré plusieurs commerçants il y a quelques jours pour faire le point car la mairie n'est pas en possibilité d'aménager et d'entretenir la surface du parking sous-terrain car il n'a pas été réceptionné. En effet, pour pouvoir réaliser les aménagements publics en surface, il fallait que les travaux du promoteur soient tous conformes. Or, les experts mandatés ont relevé un certain nombre d'anomalies, en particulier sur l'étanchéité. La réception n'ayant pu se faire suite à ces expertises, la surface du parking reste donc un espace relevant de la copropriété, où la mairie ne peut agir. C'est donc le syndic de copropriété qui coordonne, actuellement, la manière d'agencer et d'entretenir des accès aux commerces. Il faudra sans doute attendre le printemps pour que le promoteur puisse faire des travaux correctifs et que la mairie puisse, ensuite, lancer les travaux d'aménagement des parvis, escaliers et espaces pavés.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Passerelle de ski de fond

Monsieur le Maire rappelle qu'elle avait été endommagée par les crues de novembre. Elle a été entièrement réparée, et est à nouveau opérationnelle depuis aujourd'hui grâce au travail des agents des services techniques et de Labellemontagne, qui ont reconstruit la passerelle tandis que l'entreprise Mont-Blanc Matériaux réparait l'enrochement.

Ouverture du domaine skiable

La descente en ski est assurée jusqu'au bas des pistes, par la piste du Soir et celle des Bernards. Le haut du domaine est bien enneigé et la liaison vers l'Espace Diamant est assurée. Une navette est mise en place entre Flumet et Praz-sur-Arly par la mairie de Flumet. 20% de réduction sur le montant du forfait Val d'Arly sera appliquée, en raison de l'ouverture partielle.

La séance est levée à 19h55.

Secrétaire de séance, Solange COOKE



Vu pour être affiché sur le site de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

